



# TARGON

*un coté de vivre!*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TARGON

N° 2020-082

Département de la Gironde  
Canton de Targon

L'an deux mille vingt, le Mardi 8 septembre 2020, à 19 heures, Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Frédéric MAULUN, Maire.

**Date de la convocation** : le 2 septembre 2020

**Nombre de membres** : En exercice : 19 – Présents : 19 – Absent : 0 – Votants : 19

**Étaient présents** :

Mmes Mireille AVENTIN - Sylviane LEVÊQUE - Marie-Claude CONSTANTIN – Brigitte COLLOT –  
Jaqueline SERRE - Christelle ANTUNES – Emilie GUIARD – Hélène LEBERCHE - Madame Sophie LEROY  
MM Frédéric MAULUN– Michel REDON – François LUC– Olivier SANTY– Richard PEZAT– Jonathan  
POUILLADE- Daniel CRESPO - Sébastien DELUMEAU – Jean-Charles CASALONGA

**Était absent** :

**Procuration** :

**Secrétaire de Séance** :

Madame Sylviane LEVÊQUE, assistée de Sylvie TEYCHENEY, a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET** :

### **ADELFA 33 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Monsieur le Maire présente la demande de l'association ADELFA33 dont le but est de lutter contre la grêle. Depuis le début du printemps, les orages se succèdent et le nombre est 9 alertes sur la Gironde.

Sur notre département se trouvent désormais 137 postes anti-grêles qui sont tenus par des bénévoles. Le principe est que chaque poste est muni d'un brûleur qui émet des particules d'iodure d'argent. Le but étant de multiplier le nombre de grêlons et ainsi d'en diminuer leur taille ou encore de transformer les petits grêlons en pluie. La campagne annuelle est ouverte du 25 mars ou 15 octobre.

Monsieur le Maire indique que c'est une association très importante dans notre région à dominance viticole. Une aide communale serait un plus pour préserver cette structure qui œuvre pour la filière viticole, vinicole mais aussi pour les biens des particuliers et entreprises. De ce fait, la Commune peut la soutenir sous couvert d'un soutien financier sous la forme d'une subvention et de nommer un représentant pour y siéger faisant ainsi remonter les besoins réels de l'association

Monsieur le Maire propose un soutien financier de 200.00 €uros.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à faire acte de candidature pour siéger en qualité de représentant au sein de l'association.

Monsieur Frédéric DEJEAN fait acte de candidature

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

☞ **DE DESIGNER** Monsieur –Frédéric DEJEAN en qualité de représentant au sein de l'association ;

☞ **D'APPROUVER** le versement d'une subvention pour soutenir l'action en faveur de la filière viticole, vinicole mais aussi pour les biens des particuliers et entreprises ;

☞ **DE FIXER** le montant à 200.00 €uros ;

☞ **D'INSCRIRE** la dépense au compte 6574 ;

☞ **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour revêtir de sa signature toutes les pièces relatives permettant la bonne exécution de cette décision

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Frédéric MAULUN